

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



### AR Prefecture

016-211601208-20220405-D2022211-DE  
Reçu le 07/04/2022  
Publié le 07/04/2022

Délibération : D\_2022-2-11 L' an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 16 Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 18

Pouvoirs :  
Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte  
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,  
Mesdames CORBIN Maniraritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant que pour les besoins du service technique, espaces verts, bâtiments, voirie, Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Madame le Maire propose à son Assemblée :

- de créer, à compter du 11 avril 2022, un emploi non permanent sur le grade de d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire,
- de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique des espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer les missions d'entretien d'espaces verts, des bâtiments et de la voirie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 11 avril 2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- **FIXE** la rémunération sur la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au BP 2022 de la commune.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1**

Madame Le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022